

Réponse du Congo

ANNEXE I

QUESTIONNAIRE SUR LES BESOINS ET PRIORITÉS NATIONAUX EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE CRÉATION DE CAPACITÉS, AFIN D'APPUYER LA MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES

1. DOMAINES ESSENTIELS EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE CRÉATION DE CAPACITÉS

Le paragraphe 4 de l'article 22 du Protocole de Nagoya fournit une liste indicative des domaines essentiels en matière de renforcement des capacités et de création de capacités, pour appuyer une mise en oeuvre effective du Protocole:

- a) La capacité de mettre en œuvre le Protocole et de satisfaire aux obligations prévues au titre du Protocole;
- b) La capacité de négocier des conditions convenues d'un commun accord;
- c) La capacité d'élaborer, de mettre en œuvre et d'assurer le respect des mesures législatives, administratives ou de politique publique nationales en matière d'accès et de partage des avantages;
- d) La capacité des pays à développer leurs capacités endogènes de recherche, afin d'ajouter de la valeur à leurs propres ressources génétiques.

Outre les domaines essentiels énumérés ci-dessus, veuillez indiquer tout autre domaine essentiel en matière de renforcement des capacités et de création de capacités lié à vos propres besoins et priorités nationaux, afin d'appuyer la mise en œuvre du Protocole, compte tenu des besoins et priorités des communautés autochtones et locales et des parties prenantes concernées.

Elaboration et mise en œuvre des textes d'application de la loi n° 5-2011 du 25 février 2011 portant protection des droits des populations autochtones
--

2. MESURES PROPRES À RENFORCER LES CAPACITÉS OU À CRÉER DES CAPACITÉS POUR CHAQUE DOMAINE ESSENTIEL ET MÉCANISMES PRÉFÉRÉS POUR LEUR MISE EN OEUVRE

A. Mesures propres à renforcer les capacités ou à créer des capacités pour chaque domaine essentiel

Le paragraphe 5 de l'article 22 du Protocole de Nagoya fournit une liste indicative des mesures propres à renforcer les capacités ou à créer des capacités. En plus de cette liste, d'autres mesures éventuelles ont été identifiées par les Parties, les organisations internationales, les communautés autochtones et locales et les parties prenantes concernées dans leurs communications donnant leur point de vue et des informations sur le renforcement des capacités et la création de capacités (UNEP/CBD/ICNP/1/INF/3) et durant l'atelier sur le renforcement des capacités en matière d'accès et de partage des avantages, qui s'est tenu à Montréal, les 4 et 5 juin 2011 (UNEP/CBD/ICNP/1/INF/6).

Le tableau ci-après prend en considération la liste des mesures énoncées au paragraphe 5 de l'article 22, ainsi que les mesures énoncées dans les documents susmentionnés pour renforcer les capacités ou créer des capacités pour chaque domaine essentiel énuméré dans la partie 1 ci-dessus.

Dans les tableaux ci-après:

1. ***Veillez indiquer le niveau de priorité, élevé, moyen ou faible de vos besoins nationaux en matière de renforcement et de création de capacités, pour chacune des mesures énoncées.***
2. ***Veillez indiquer la période de temps souhaitée pour répondre à vos besoins nationaux en matière de renforcement et de création de capacités : court terme, moyen terme ou long terme.***
3. ***Veillez indiquer toute autre mesure supplémentaire que vous souhaiteriez ajouter à un domaine essentiel.***
4. ***Pour chaque mesure énoncée, veuillez indiquer votre mécanisme préféré parmi les mécanismes énumérés dans la liste ci-après, pouvant aider à répondre aux besoins de capacités propres à chaque mesure.***

Mécanismes:

- 1) *Éducation et formation*
- 2) *Appui financier*
- 3) *Outils et matériel de référence*
- 4) *Conférences et ateliers*
- 5) *Formation en milieu de travail*
- 6) *Réseaux/associations professionnelles/forums d'échange d'informations*
- 7) *Programmes d'échange*
- 8) *Assistance juridique/technique*
- 9) *Coopération scientifique et technique*
- 10) *Autres (veuillez préciser)*

a) Capacité de mettre en oeuvre le Protocole et de satisfaire aux obligations prévues au titre du Protocole	Niveau de priorité (élevé, moyen ou faible)	Période de temps (court, moyen ou long terme)	Mécanisme pouvant aider à répondre aux besoins de capacités
<i>Exemple: Élaborer un cadre juridique et institutionnel</i>	<i>Élevé</i>	<i>Court terme</i>	<i>2) (appui financier)</i>
<i>Élaborer un cadre juridique et institutionnel (article 22.5)</i>	<i>Élevé</i>	<i>Court terme</i>	<i>2) (appui financier)</i>
<i>Mettre en place des mécanismes de coordination interorganisme</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen terme</i>	<i>4) (conférences/ateliers)</i>
<i>Recenser les acteurs compétents et l'expertise existante pour mettre en oeuvre le Protocole de Nagoya</i>	<i>Élevé</i>	<i>Court terme</i>	<i>1) (éducation/formation)</i>
<i>Utiliser les meilleurs outils de communication et systèmes Internet disponibles pour les activités liées à l'accès et au partage des avantages (article 22.5)</i>	<i>Faible</i>	<i>Long terme</i>	<i>5) (formation en milieu de travail)</i>
<i>Fournir des informations au Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen terme</i>	<i>4) (conférences/ateliers)</i>
<i>Assurer un suivi de l'utilisation des ressources génétiques, y compris la désignation d'un ou plusieurs points de contrôle</i>	<i>Elevé</i>	<i>Court terme</i>	<i>9) (coopération scientifique et technique)</i>
<i>Assurer le suivi et le respect des obligations (article 22.5)</i>	<i>Elevé</i>	<i>Court terme</i>	<i>8) (assistance juridique et technique)</i>

² Ces délais sont définis comme suit : a) court terme : dans les deux ans; b) moyen terme : entre deux et cinq ans; c) long terme : plus de cinq ans.

Élaborer des mesures concernant l'accès à la justice	<i>Élevé</i>	<i>Court terme</i>	8) (assistance juridique/technique)
Sensibiliser à l'importance que revêtent les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, et aux questions connexes liées à l'accès et au partage des avantages	<i>Élevé</i>	<i>Court terme</i>	2) (appui financier) 6) (réseau, association, forum d'échange)
Renforcer la contribution des activités liées à l'accès et au partage des avantages à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses éléments constitutifs (article 22.5)	<i>Élevé</i>	<i>Court terme</i>	9)Coopération scientifique/technique
Mettre en place des mécanismes permettant de gérer les situations transfrontières	<i>Moyen</i>	<i>Moyen terme</i>	8) assistance juridique/technique
Mobiliser des ressources financières nouvelles et innovantes pour mettre en oeuvre le Protocole de Nagoya	<i>Élevé</i>	<i>Court terme</i>	2) appui financier
Élaborer des mesures spéciales de renforcement des capacités des parties prenantes concernées en matière d'accès et de partage des avantages (article 22.5)	<i>Élevé</i>	<i>Court terme</i>	2) appui financier 8) assistance juridique/technique
Élaborer des mesures spéciales pour renforcer les capacités des communautés autochtones et locales, en mettant l'accent sur les capacités des femmes au sein de ces communautés, en matière d'accès aux ressources génétiques et/ou aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques (article 22.5)	<i>Élevé</i>	<i>Court terme</i>	3) appui financier 1) éducation/formation
Autre (veuillez préciser)			

b) Capacité de négocier des conditions convenues d'un commun accord	Niveau de priorité (<i>élevé, moyen ou faible</i>)	Période de temps (<i>court, moyen ou long terme</i>)	Mécanisme pouvant aider à répondre aux besoins de capacités
Promouvoir l'équité et la justice dans les négociations, y compris une formation en matière de négociation de conditions convenues d'un commun accord (article 22.5)	<i>Élevé</i>	<i>Court terme</i>	1) formation 2) appui financier
Appuyer l'élaboration de clauses contractuelles types	<i>Élevé</i>	<i>Court terme</i>	4) Conférences/ateliers
Élaborer et appliquer des accords pilotes en matière d'accès et de partage des avantages	<i>Élevé</i>	<i>Court terme</i>	4)Conférences/ateliers
Élaborer et utiliser des méthodes d'évaluation (article 22.5)	<i>Élevé</i>	<i>Court terme</i>	4)Conférences/ateliers
Autre (veuillez préciser)			

c) Capacité d'élaborer, de mettre en oeuvre et d'assurer le respect des mesures législatives, administratives ou de politique publique nationales en matière d'accès et de partage des avantages	Niveau de priorité (<i>élevé, moyen ou faible</i>)	Période de temps (<i>court, moyen ou long terme</i>)	Mécanisme pouvant aider à répondre aux besoins de capacité
Faire l'inventaire des mesures nationales existantes qui présentent un intérêt pour l'accès et le partage des avantages, à la lumière des obligations prévues au titre du Protocole de Nagoya	<i>Élevé</i>	<i>Court terme</i>	2) <i>appui financier</i> 3) <i>outils et matériel de référence</i>
Élaborer un cadre de politique générale sur l'accès et le partage des avantages	<i>Élevé</i>	<i>Court terme</i>	2) <i>appui financier</i> 8) <i>assistance juridique/technique</i>
Élaborer des mesures législatives, administratives ou de politique publique nouvelles ou révisées sur l'accès et le partage des avantages, afin de mettre en oeuvre le Protocole de Nagoya	<i>Élevé</i>	<i>Court terme</i>	2) <i>appui financier</i> 8) <i>assistance juridique/technique</i>
Autre (<i>veuillez préciser</i>)			

d) Capacité des pays à développer leurs capacités endogènes de recherche, afin d'ajouter de la valeur à leurs propres ressources génétiques	Niveau de priorité (<i>élevé, moyen ou faible</i>)	Période de temps (<i>court, moyen ou long terme</i>)	Mécanisme pouvant aider à répondre aux besoins de capacités
Bioprospection, recherche associée et études taxonomiques (article 22.5)	<i>Élevé</i>	<i>Court terme</i>	9) <i>coopération scientifique/technique</i>
Élaboration et utilisation de méthodes d'évaluation (article 22.5)	<i>Élevé</i>	<i>Court terme</i>	9) <i>coopération scientifique/technique</i>
Transfert de technologie et infrastructures et capacités techniques permettant d'assurer la pérennité du transfert de technologie (article 22.5)	<i>Élevé</i>	<i>Court terme</i>	9) <i>coopération scientifique/technique</i>
Autre (<i>veuillez préciser</i>)			

Veillez indiquer tout autre domaine essentiel de renforcement des capacités et de création de capacités que vous avez identifié, et veillez indiquer les mesures propres à renforcer les capacités ou à créer des capacités pour chaque nouveau domaine essentiel identifié.

Autre(s) domaine(s) essentiel(s) de renforcement des capacités et de création de capacités (<i>veuillez indiquer tout autre domaine essentiel recensé dans la partie 1 ci-dessus</i>)	Niveau de priorité (<i>élevé, moyen ou faible</i>)	Période de temps (<i>court, moyen ou long terme</i>)	Mécanisme pouvant aider à répondre aux besoins de capacités
(<i>veuillez indiquer les mesures associées à ce(s) domaine(s) essentiel(s)</i>)			

Autre(s) domaine(s) essentiel(s) de renforcement des capacités et de création de capacités <i>(veuillez indiquer tout autre domaine essentiel recensé dans la partie 1 ci-dessus)</i>	Niveau de priorité <i>(élevé, moyen ou faible)</i>	Période de temps <i>(court, moyen ou long terme)</i>	Mécanisme pouvant aider à répondre aux besoins de capacités
<i>(veuillez indiquer les mesures associées à ce(s) domaine(s) essentiel(s))</i>			

B. Besoins et priorités particuliers des communautés autochtones et locales et des parties prenantes concernées en matière de capacités

Conformément au paragraphe 3 de l'article 22, les communautés autochtones et locales et les parties prenantes concernées sont invitées à communiquer leur point de vue et des informations sur les mesures nécessaires, en plus des mesures énoncées ci-dessus, pour répondre à leurs besoins et priorités particuliers en matière de capacités, afin d'appuyer la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

Dans le tableau ci-après:

- Veuillez indiquer le niveau de priorité, élevé, moyen ou faible de vos besoins nationaux en matière de renforcement et de création de capacités pour chacune des mesures énoncées.***
- Veuillez indiquer la période de temps souhaitée pour répondre à vos besoins nationaux en matière de renforcement et de création de capacités : court terme, moyen terme ou long termes.***
- Veuillez indiquer toute autre mesure supplémentaire que vous souhaiteriez ajouter à un domaine essentiel.***
- Pour chaque mesure énoncée, veuillez indiquer votre mécanisme préféré parmi les mécanismes énumérés dans la liste ci-après, pouvant aider à répondre aux besoins de capacités propres à chaque mesure.***

Mécanismes:

- 1) Éducation et formation*
- 2) Appui financier*
- 3) Outils et matériel de référence*
- 4) Conférences et ateliers*
- 5) Formation en milieu de travail*
- 6) Réseaux/associations professionnelles/forums d'échange d'informations*
- 7) Programmes d'échange*
- 8) Assistance juridique/technique*
- 9) Coopération scientifique et technique*
- 10) Autres (veuillez préciser)*

Mesures particulières propres à renforcer les capacités ou à créer des capacités au sein des communautés autochtones et locales et des parties prenantes concernées	Niveau de priorité <i>(élevé, moyen ou faible)</i>	Période de temps <i>(court, moyen ou long terme)</i>	Mécanisme pouvant aider à répondre aux besoins de capacités
<i>Exemple: Assurer une participation aux processus juridiques, décisionnels et d'élaboration de politiques publiques</i>	<i>Élevé</i>	<i>Court terme</i>	<i>1) éducation et formation</i>
<i>Assurer une participation aux processus juridiques, décisionnels et d'élaboration de politiques publiques</i>	<i>Élevé</i>	<i>Court terme</i>	<i>1) éducation et formation</i>

Comprendre les obligations en vertu du Protocole de Nagoya	<i>Élevé</i>	<i>Court terme</i>	<i>1) éducation et formation</i>
Développer les capacités de négocier des conditions convenues d'un commun accord	<i>Élevé</i>	<i>Court terme</i>	<i>1) éducation et formation</i>
Gérer les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques	<i>Élevé</i>	<i>Court terme</i>	<i>1) éducation et formation</i>
Élaborer des protocoles communautaires pour l'accès aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation	<i>Élevé</i>	<i>Court terme</i>	<i>1) éducation et formation</i>
Élaborer des exigences minimum pour les conditions convenues d'un commun accord, afin d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques	<i>Élevé</i>	<i>Court terme</i>	<i>1) éducation et formation</i>
Élaborer des clauses contractuelles types pour le partage des avantages découlant de l'utilisation des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques	<i>Élevé</i>	<i>Court terme</i>	<i>1) éducation et formation</i>
Autre (<i>veuillez préciser</i>)			

C. Mécanismes préférés pour répondre aux besoins de capacités

Afin d'identifier les mécanismes les plus appropriés pour répondre aux besoins de capacités énoncés ci-dessus:

1. ***Veuillez indiquer le niveau de priorité, élevé, moyen ou faible des catégories générales de mécanismes que vous préférez pour répondre à vos besoins de capacités, afin d'appliquer les mesures de renforcement des capacités et de création de capacités***
2. ***Pour chacune des catégories générales de mécanismes, veuillez sélectionner trois mécanismes au plus, tel que proposé ci-après, qui sont à votre avis les plus appropriés pour répondre à vos besoins et priorités en matière de capacités.***
3. ***Veuillez indiquer tout autre mécanisme supplémentaire que vous souhaiteriez ajouter à la liste des mécanismes.***
4. ***Pour chacun des mécanismes sélectionnés, veuillez indiquer si ce mécanisme doit être mis en oeuvre à de multiples niveaux, ou bien au niveau international, aux niveaux régional et sous-régional, ou au niveau national.***

Catégories générales de mécanismes	Niveau de priorité (<i>élevé, moyen ou faible</i>)	Mécanismes pouvant aider à répondre aux besoins de capacités	Sélectionnez en mettant une croix (X) (3 croix maximum)	Niveau de mise en œuvre (<i>multiple, international, régional et sous-régional, ou national</i>)
1. Education et formation	Elevé	Programmes universitaires (diplômes)	X	Multiple
		Formation professionnelle (cours personnalisés à courte durée)	XXX	National
		Modules d'apprentissage en ligne	XX	National
		Autre (<i>veuillez préciser</i>)		
2. Appui financier	Elevé	Soutien apporté à des projets/programmes	X	Multiple
		Bourses d'études	X	Multiple

		Subventions pour la recherche	XXX	National
		Autre (veuillez préciser)		
3. Outils et matériel de référence	Moyen	Manuels de formation		Multiple
		Directives techniques/trousses d'information/« manuels expliquant comment faire »		National
		Études techniques		National
		Publications		National
		Meilleures pratiques/enseignements tirés/études de cas		National
		Matériel de sensibilisation (matériel audiovisuel, films, posters, bulletins, etc.)		National
		Autre (veuillez préciser)		
4. Conférences et ateliers	Elevé	Séminaires de sensibilisation	XXX	Régional
		Forums de discussion	XXX	Régional
		Salons/expositions/séances d'affichage		
		Conférences nationales/régionales/internationales	XXX	Multiple
		Ateliers de formation	XXX	National
		Colloques/réunions scientifiques	X	Multiple
		Dialogues de politique générale	X	Multiple
		Atelier multipartite	X	Multiple
Autre (veuillez préciser)				
5. Réseaux/ associations/ Forums d'échange d'informations	Elevé	Forums de discussion en ligne	XX	Multiple
		Associations professionnelles (cotisation des membres)	XX	National
		Réseaux d'experts (entre pairs)	XX	Multiple
		Réseaux de politique publique	XX	National
		Abonnements à des revues	X	National
		Autre (veuillez préciser)		
6. Programmes d'échange	Faible	Echange de personnel/personnel attaché/détachement de personnel	X	Multiple
		Voyages d'étude/visites d'échanges	XX	Multiple
		Programmes de jumelage	XX	Multiple
		Bourses d'études	XX	Multiple
		Autre (veuillez préciser)		
7. Formation en milieu de travail	Moyen	Apprentissages, stages	XX	Régional
		Programmes d'encadrement	XX	National
		Programmes structurés de formation du personnel	XXX	National
		Autre (veuillez préciser)		
8. Assistance juridique/ technique	Elevé	Services consultatifs/services de consultant (expatriés)	XX	Régional
		Services d'information	X	Régional
		Appui institutionnel (création d'infrastructures)	XXX	National
		Appui politique/juridique	XXX	National
		Élaboration de projets/programmes	XXX	National
		Autre (veuillez préciser)		
9. Coopération scientifique et technique	Elevé	Recherche en collaboration	XXX	Multiple
		Échange d'informations scientifiques et techniques	XXX	Multiple
		Programmes de formation conjoints	XXX	Multiple
		Activités techniques ou liées à des projets conjoints		Multiple

		Transfert de technologie *		Multiple
		Partage d'infrastructures/ d'équipements		Multiple
		Autre (<i>veuillez préciser</i>)		
10. Autre (<i>veuillez préciser</i>)		(<i>veuillez préciser</i>)		

ANNEXE II

QUESTIONNAIRE SUR LES ÉLÉMENTS PROPOSÉS DU CADRE STRATÉGIQUE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET LA CRÉATION DE CAPACITÉS AU TITRE DU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES

Veillez donner votre point de vue et faire des suggestions pour chacun des éléments proposés du cadre stratégique.

1. OBJECTIFS

Conformément à l'article 22 du Protocole de Nagoya, l'objectif du cadre stratégique est de faciliter le renforcement des capacités, la création de capacités et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans les pays en développement Parties, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement parmi eux, ainsi que dans les Parties à économie en transition, afin d'assurer une mise en œuvre effective du Protocole.

Veillez donner votre point de vue sur l'objectif ou les objectifs éventuels du cadre stratégique.

Document de cadrage qui est indispensable pour orienter la politique nationale dans le domaine du renforcement des capacités

2. EXPÉRIENCE ACQUISE ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DANS LE CADRE D'INITIATIVES PRÉCÉDENTES ET ACTUELLES SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET LA CRÉATION DE CAPACITÉS EN MATIÈRE D'ACCÈS ET DE PARTAGE DES AVANTAGES.

Veillez fournir une brève description de votre expérience et des enseignements tirés dans le cadre d'initiatives précédentes et actuelles sur le renforcement des capacités et la création de capacités en matière d'accès et de partage des avantages, qui pourraient être utiles pour l'élaboration et la mise en œuvre du cadre stratégique.

Nous avons mené plusieurs consultations similaires dans le cadre de la mise en application des directives du protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques au Congo

3. PRINCIPES ET APPROCHES UTILISÉS POUR ORIENTER LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET LA CRÉATION DE CAPACITÉS

Le préambule de la recommandation 1/2 du Comité intergouvernemental donne une liste provisoire des principes et approches qui peuvent être utilisés pour orienter le renforcement des capacités et la création de capacités, afin d'appuyer la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, comme suit :

- a) Être axés sur la demande, en s'appuyant sur les besoins et priorités recensés dans les auto-évaluations nationales;
- b) Tenir compte de l'expérience et des enseignements tirés dans le cadre d'initiatives précédentes et actuelles sur le renforcement des capacités et la création de capacités en matière d'accès et de partage des avantages;
- c) Souligner l'importance de la coopération bilatérale et multilatérale;
- d) Assurer une pleine participation des communautés autochtones et locales et des parties prenantes concernées, y compris les femmes, aux initiatives concernant le renforcement des capacités et la création de capacités;
- e) Reconnaître l'utilité et la rentabilité des approches infrarégionales et régionales en ce qui concerne le renforcement des capacités et la création de capacités, en particulier lorsque les pays ont des ressources biologiques semblables et des besoins communs en matière de renforcement des capacités et de création de capacités.

Le tableau ci-après énonce les principes opérationnels du FEM pour le renforcement des capacités.

*Veillez indiquer, dans cette liste, quels sont les principes et approches qui pourraient être utilisés dans le cadre stratégique, pour orienter les initiatives de renforcement des capacités et de création de capacités au titre du Protocole de Nagoya, en **mettant une croix (X)** dans la colonne de droite.*

Principes et approches éventuels pour orienter le renforcement des capacités et la création de capacités	Sélectionnez en mettant une croix (X)
Assurer une appropriation nationale et un leadership national	
Mener des consultations et prendre des décisions sur une base multipartite	X
Mettre l'accent sur l'auto-évaluation des besoins dans le cadre des initiatives de renforcement des capacités	
Adopter une approche globale en matière de renforcement des capacités	
Tenir compte du renforcement des capacités dans les initiatives plus larges liées au développement durable	
Promouvoir des partenariats	
Prendre en considération la nature dynamique du renforcement des capacités	
Utiliser une approche d'apprentissage par l'action	
Conjuguer des approches programmatiques et des approches axées sur les projets	
Conjuguer des approches fondées sur les processus et sur les produits	
Promouvoir des approches régionales	
Autre (veuillez préciser)	

⁴ GEF/C.22/8 « Approche stratégique pour le renforcement des capacités » (2003). Les définitions des principes opérationnels figurent dans l'annexe à ce document.

4. DOMAINES ESSENTIELS EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE CRÉATION DE CAPACITÉS ET MESURES PROPRES À RENFORCER LES CAPACITÉS OU À CRÉER DES CAPACITÉS POUR CHAQUE DOMAINE ESSENTIEL

Cet élément du cadre stratégique s'appuiera sur les réponses apportées au questionnaire sur les besoins et priorités nationaux (Annexe I).

5. MÉCANISMES PERMETTANT D'APPLIQUER LES MESURES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE CRÉATION DE CAPACITÉS

Cet élément du cadre stratégique s'appuiera sur les réponses apportées au questionnaire sur les besoins et priorités nationaux (Annexe I).

6. MÉCANISME DE COORDINATION

Le paragraphe 6 de l'article 22 du Protocole dispose que les informations sur les initiatives de renforcement des capacités et de création de capacités aux niveaux national, régional et international doivent être communiquées au Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, afin de promouvoir une synergie et une coordination des initiatives de renforcement des capacités et de création de capacités en matière d'accès et de partage des avantages.

Outre les informations communiquées au Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, d'autres éléments éventuels d'un mécanisme de coordination sont énumérés dans le tableau ci-après. Veuillez indiquer, parmi ces éléments, quels sont ceux qui pourraient être utiles à votre avis pour un mécanisme de coordination, afin de promouvoir une synergie et une coordination des initiatives de renforcement des capacités et de création de capacités au titre du Protocole de Nagoya, en mettant une croix (X) dans la colonne de droite

Éléments éventuels d'un mécanisme de coordination	Sélectionnez en mettant une croix (X)
Avis fournis par un groupe de liaison au secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, sur les moyens d'améliorer la coordination	
Réunions de coordination entre les organismes gouvernementaux, les organismes donateurs et les organisations compétentes participant aux initiatives de renforcement des capacités	X
Forums en ligne et réseaux établissant des liens entre les organismes gouvernementaux, les organismes donateurs et les organisations compétentes participant aux initiatives de renforcement des capacités, en utilisant des outils axés sur Internet	
Autre (veuillez préciser)	

Veuillez donner votre point de vue sur un mécanisme de coordination pour les initiatives de renforcement des capacités et de création de capacités au titre du Protocole de Nagoya.

Outre le centre d'échange, la mise en place d'un autre organisme de coordination est utile pour impliquer le maximum de parties prenantes au processus de renforcement des capacités

7. COOPÉRATION ENTRE LES PARTIES ET AVEC DES PROCESSUS ET PROGRAMMES PERTINENTS

Veillez donner votre point de vue ou des informations sur une coopération éventuelle ou actuelle entre les Parties et avec des processus et programmes pertinents, pouvant appuyer la mise en œuvre du cadre stratégique.

La mise en œuvre du protocole de Nagoya doit s'appuyer sur l'expérience d'autres instruments pertinents comme les protocoles de Cartagena et de Tokyo, etc... afin d'élargir son champ de coopération

8. SUIVI ET EXAMEN

Veillez donner votre point de vue sur la façon d'assurer un suivi et de procéder à un examen du cadre stratégique

Il conviendrait de mettre en place un organe pluridisciplinaire de suivi au niveau de chaque pays pour veiller à la mise en œuvre du protocole de Nagoya

Veillez indiquer si, à votre avis, l'élaboration d'une série d'indicateurs destinés à faciliter le suivi et l'examen du cadre stratégique serait utile.

Ces outils sont d'une grande utilité. Les principes, critères et indicateurs d'évaluation doivent être élaborés et harmonisés au niveau international

Si vous pensez que l'élaboration d'indicateurs pourrait faciliter le suivi et l'examen du cadre stratégique, veuillez indiquer, à votre avis, s'il serait préférable d'élaborer des indicateurs au niveau national et/ou international. Veuillez donner, si possible, quelques exemples d'indicateurs (existence d'un cadre législatif pour mettre en œuvre le Protocole, par exemple).

Les critères doivent être harmonisés au niveau national sans oublier de laisser les spécificités s'exprimer. Un cadre législatif est nécessaire

9. POSSIBLES ÉTAPES À SUIVRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE STRATÉGIQUE

Veillez donner votre point de vue et/ou des informations sur les possibles étapes à suivre pour la mise en œuvre du cadre stratégique, y compris une feuille de route éventuelle pour aider les pays à définir

leurs priorités et à fixer des échéances correspondantes. Ceci peut inclure des mesures prises aux niveaux international, régional et national.

La mise en œuvre du cadre stratégique doit passer par une évaluation de départ à l'aide, une validation de l'évaluation au niveau national et un organe de suivi pour le suivi de l'application

10. BESOINS EN MATIÈRE DE FINANCEMENT ET D'AUTRES RESSOURCES

Veillez donner votre point de vue et/ou des informations sur les besoins en matière de financement et d'autres ressources liés à la mise en œuvre du cadre stratégique.

Les Etats Parties pauvres doivent bénéficier de l'assistance des Parties riches afin d'améliorer les conditions de conservation des ressources par les Parties pauvres

11. AUTRES ÉLÉMENTS ÉVENTUELS

Veillez fournir une brève description de tout autre élément que vous souhaiteriez ajouter au cadre stratégique.